

CLINIQUE
SAINT-MARTIN DE VIGNOUL
Psychiatrie



Oc Santé

**Mieux vous accueillir,
mieux vous accompagner**

Livret d'accueil
Centre de jour Gérard Blès

Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr
toutes les informations sur votre hospitalisation

Bienvenue



Sommaire

4 Un établissement
Oc Santé

9 Nos engagements

11 Votre prise
en charge

13 Planning
des activités

14 Vos droits

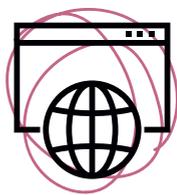
18 Charte de la personne
hospitalisée

19 Charte de la personne
en situation de handicap

Votre état de santé actuel nécessite un séjour dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et vous le souhaitons aussi agréable que possible.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.



Nous vous invitons à consulter notre site internet www.cl-smv.fr pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour.

Un établissement

OcSanté

La clinique Saint-Martin de Vignogoul
est un établissement du groupe **Oc Santé**,
premier groupe de santé indépendant de la région Occitanie.

2 000 LITS ET PLACES

3 000 SALARIÉS

750 MÉDECINS

+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

270 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE

5 500 NAISSANCES PAR AN

70 000 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN

80% DE CERTIFICATION HAS DE NIVEAU «A» (100% DE NIVEAU A ET B)

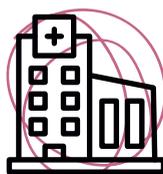


OC SANTÉ, C'EST :

**UNE PRISE EN CHARGE
PERSONNALISÉE ET ADAPTÉE**

**DES ÉQUIPEMENTS
DE POINTE**

**UN SÉJOUR SUR MESURE EN
FONCTION DE VOS BESOINS
ET DE VOS ATTENTES**



**UN RÉSEAU DE SOINS
COMPLÉMENTAIRE
AU SERVICE DU PATIENT**

**DES SOINS DE QUALITÉ
ET SÉCURISÉS**

**UNE EXCELLENCE
TECHNIQUE RECONNUE**

**UN ENGAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE FORT**



Clinique Clémentville



Clinique du Millénaire



Clinique Plein Soleil



Clinique Bourgès



Polyclinique Saint-Roch

MÉDECINE
CHIRURGIE
OBSTÉTRIQUE



Clinique Mont-Louis

SOINS DE SUITE
ET RÉADAPTATION



Clinique Fontfroide



Clinique Paris-Bercy



Clinique Les Oliviers

Oc Santé c'est

18

établissements de santé



Clinique Saint-Antoine

HOSPITALISATION
À DOMICILE



Home Santé H.A.D.

PSYCHIATRIE



Clinique Stella



Résidence Les Lavandes



Clinique La Pergola



Clinique Saint-Martin
de Vignogoul



Résidence Les Glycines
Résidence Les Terrasses des Glycines

HÉBERGEMENT DE
PERSONNES ÂGÉES



Résidence Renaissance



LA CLINIQUE SAINT-MARTIN DE VIGNOGUL

La clinique Saint-Martin de Vignogoul est un **établissement psychiatrique** accueillant de jeunes adultes souffrant de psychose ou de névrose grave. Le projet de soins privilégie une approche psychanalytique adaptée aux types de difficultés rencontrées et un accompagnement au quotidien assuré par l'ensemble de l'équipe.

L'établissement, implanté dans un château du XVII^e siècle, offre une grande diversité d'équipements, de lieux de soins, de créativité, d'expression et de loisirs.

Le **Centre de Jour Gérard Blès** est un espace de soins intermédiaire qui propose une prise en charge en hospitalisation de jour complémentaire ou substitutive à l'hospitalisation complète. C'est un lieu ouvert qui accueille des personnes adultes formulant une demande d'aide et de soins au plus près de leur vie quotidienne.

→ CHIFFRES CLÉS

- 90 LITS EN HOSPITALISATION COMPLÈTE
- 12 PLACES EN HOSPITALISATION DE JOUR
- 550 PATIENTS PRIS EN CHARGE PAR AN

→ SPÉCIALITÉS

- PSYCHIATRIE
(HOSPITALISATION COMPLÈTE ET HOSPITALISATION DE JOUR)

→ LE CENTRE DE JOUR

Le centre de jour Gérard Blès, créé en 1999, est un établissement privé conventionné avec la Sécurité Sociale et les autres organismes de prise en charge. Cette structure d'hospitalisation à temps partiel propose des soins psychiatriques, en mode ambulatoire, complémentaires ou substitutifs à l'hospitalisation à temps complet.

Elle est attenante à la clinique Saint-Martin de Vignogoul.





L'ORGANISATION DES SOINS

→ L'ÉQUIPE

Elle se compose de :

- Cinq médecins psychiatres
- Un psychologue clinicien : M. Jean-Marc URTIS
- Quatre infirmiers diplômés d'état
- Une assistante sociale : Mme Adéhila RAVESE
- Une équipe d'animateurs d'ateliers thérapeutiques
- Une secrétaire : Mme Patricia SAINT-CLAIR

→ LE PROJET DE SOINS

Avant ou après une hospitalisation à temps complet, la structure de jour est un espace de soin intermédiaire ou une alternative à l'hospitalisation.

C'est un lieu ouvert qui accueille des personnes adultes formulant une demande d'aide et de soins au plus près de leur vie quotidienne. Le cadre thérapeutique est personnalisé, adapté à la singularité des difficultés et de la personnalité de chacun.

Le travail psychothérapique privilégie l'écoute du sujet.

→ LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Psychothérapie de groupe bihebdomadaire, psychodrame de groupe et individuel
- Approches psycho-corporelles : sophrologie, yoga, soins corporels individuels
- Ateliers thérapeutiques socio-culturels
- Approche psycho-pédagogique : plateforme psychopédagogique EPISTÉMÉ

L'accompagnement au quotidien, assuré par l'ensemble de l'équipe soignante est au cœur du projet institutionnel. Les réunions de soignants à rythme régulier permettent une évaluation permanente de la qualité de l'accueil et du soin. Les réunions avec les patients les impliquent dans l'organisation du soin et les intègrent à la vie de l'établissement.

De nombreux ateliers artistiques et sportifs à visée thérapeutique sont proposés au patient.

Les projets de **réinsertion sociale et professionnelle** sont encouragés et accompagnés selon les souhaits du patient.

Dans une perspective de psychothérapie institutionnelle, les soins proposés s'inscrivent dans une filiation historique, théorique et pratique à la clinique Saint-Martin de Vignogoul.



VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS LORS DE VOTRE SÉJOUR

Marie-Charlotte LONJON, Directrice

Docteur Alix DE BOHAN, psychiatre

Docteur Patrice CHARBIT, psychiatre, Président de la CME

Docteur Laure EMERY, psychiatre

Docteur Caroline LAFAYE, psychiatre

Docteur Virgile MAGNIN-FEYSOT, psychiatre

Jean-Marc URTIS, psychologue

CONTACTS UTILES

 Clinique Saint-Martin de Vignogoul
34570 PIGNAN

 CLINIQUE : 04 67 07 86 86

CENTRE DE JOUR : 04 67 07 86 79 ou 06 84 55 31 40

STATIONNEMENT



La clinique dispose d'un parking accessible aux visiteurs durant la journée. L'établissement n'est pas responsable des vols et dégradations causés aux véhicules stationnés.



Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

→ CERTIFICATION



Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la clinique Saint-Martin de Vignogoul s'inscrit dans **une démarche continue d'amélioration de la qualité** des soins proposés.

En 2015, la **Haute Autorité de Santé a attribué à la clinique Saint-Martin de Vignogoul le niveau le plus élevé, « A », de sa version de certification.** Cette reconnaissance, atteste de la très haute qualité et sécurité des soins.

→ INDICATEURS DE QUALITÉ

La **Haute Autorité de Santé** met à disposition des indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour les établissements de santé. Ces indicateurs, développés et validés avec les professionnels de santé, les patients et les usagers sont utilisés comme outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Leur diffusion est publique sur le site www.has-sante.fr.

→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les infections nosocomiales sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général, aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives.

Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections. **À cette fin, le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) de la clinique Saint-Martin de Vignogoul se réunit périodiquement pour établir un programme annuel de lutte et en suivre la réalisation.**



PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Dans cet établissement, **nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :**

- EN RÉPONDANT À VOS QUESTIONS,
- EN VOUS EXPLIQUANT LES SOINS QUE NOUS ALLONS VOUS FAIRE ET LEUR DÉROULEMENT,
- EN UTILISANT LE OU LES MOYENS LES MIEUX ADAPTÉS.

N'hésitez pas à nous solliciter si votre douleur persiste et/ou dès qu'elle réapparaît. Il ne faut pas attendre que la douleur soit insupportable avant de nous appeler, elle sera plus difficile à soulager.



ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe Oc Santé et la clinique Saint-Martin de Vignogoul ont décidé de s'engager dans une politique de développement durable, conscients des impacts de l'activité des établissements de santé sur l'environnement. Celle-ci s'inscrit de fait dans la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins mise en place depuis de nombreuses années. Cet engagement est fondé sur trois axes :

- **ENVIRONNEMENTAL** : réduire nos impacts sur l'environnement,
- **SOCIAL** : promouvoir la qualité de vie au travail,
- **ÉCONOMIQUE** : maîtriser les coûts par une politique d'achat éco-responsable.



SÉCURITÉ

→ VIDÉOSURVEILLANCE

L'établissement est placé sous vidéosurveillance par la société GB CONCEPT pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant 30 jours et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société GB CONCEPT et par les forces de l'ordre. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment vos droits d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez adresser un mail à dpo@oc-sante.fr.



Votre prise en charge

→ **HORAIRES DU LUNDI AU VENDREDI**

PRISE EN CHARGE À LA JOURNÉE

DE 9H À 17H

(sauf évènements ou sorties)

PRISE EN CHARGE À LA 1/2 JOURNÉE

4 HEURES

LE MATIN OU L'APRÈS-MIDI

En dehors des horaires d'ouverture du centre de jour, une permanence des soins est assurée par la clinique Saint-Martin de Vignogoul au 04 67 07 86 86. En cas d'urgence vitale, composez le 15. Vous pouvez téléphoner 24h/24.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Préalablement à une admission**, il est demandé : une lettre du médecin (généraliste ou psychiatre) précisant l'histoire médicale, le traitement puis un courrier du patient précisant ses attentes.
- **Suite à un entretien préalable**, l'ensemble de l'équipe soignante pose l'indication thérapeutique et décide de l'admission. Le projet de soin sera ensuite élaboré de manière individualisée en collaboration avec le patient. Il lui sera proposé une prise en charge en hospitalisation partielle organisée en journées ou demi journées. Un lien sera fait avec le médecin adressant.
- **La toxicomanie et la violence sont incompatibles** avec le cadre de soin du centre de jour.
- **Le jour de l'admission**, le patient doit se présenter au bureau des admissions pour son entrée administrative ; il doit se munir :



de sa carte Vitale,



de son attestation de mutuelle.



DÉJEUNER

En fonction de leur planning et du projet de soin individualisé, les repas de chacun seront programmés d'une semaine sur l'autre en accord avec l'équipe soignante.

Le lundi, les patients et l'équipe infirmière se réunissent autour d'un déjeuner.

CONDITIONS DE SORTIES

L'accueil ambulatoire au centre de jour a pour but de restituer au patient son autonomie personnelle et sociale en évitant une ré-hospitalisation dans la mesure du possible.

Au moment de la sortie, le patient est reçu en entretien par l'équipe, pour retracer l'évolution durant ce séjour en hospitalisation de jour.

L'équipe qui a adressé le patient à la structure est destinataire d'un compte-rendu de soins et est informée de la date de sortie.

La décision de sortie est prise d'un commun accord avec le patient. Dans le cas où le patient n'adhérerait pas au projet de soins ou transgresse les règles de fonctionnement et de sécurité, l'interruption de son accueil peut être décidée par l'équipe thérapeutique.

Une absence prolongée de plus d'un mois, entraîne une sortie administrative.

RÈGLES À OBSERVER DANS LA VIE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

→ PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité incendie sont affichées dans les couloirs. Le règlement intérieur affiché dans les chambres rappelle les principales autres règles de sécurité. En collectivité, la sécurité est l'affaire de tous et dépend de la prudence et de la bienveillance de chacun. Les fumées, odeurs suspectes ou autre anomalie de fonctionnement, doivent être immédiatement signalées au personnel.

L'utilisation dans les chambres de bougies ou d'encens est interdite.

→ OBJETS DE VALEUR

Le centre de jour est un lieu ouvert. En conséquent, **il est demandé au patient de ne pas amener d'objets de valeur.** L'établissement décline toute responsabilité concernant les vols qui pourraient être commis.

→ SÉCURITÉ INCENDIE

La sécurité en collectivité dépend de la prudence et du bon comportement de chacun. Les fumées, odeurs suspectes, ou autres anomalies de fonctionnement doivent être immédiatement signalées au personnel.



Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux du Centre de Jour.

→ DÉGÂTS

Les réparations des dégradations éventuelles sont à la charge de celui qui en est responsable.



→ ALCOOLS ET DROGUES

L'usage et l'introduction de boissons alcoolisées et de drogue sont interdites et entraînent l'exclusion du Centre de jour.

→ MÉDICAMENTS

Sont interdits l'usage et l'introduction de médicaments en dehors d'un traitement prescrit en cours. Le Centre de Jour n'assure pas la dispensation des médicaments.

→ TRANSPORTS

Les traitements psychotropes peuvent diminuer la vigilance et rendre dangereuse la conduite automobile. L'usage de boissons alcoolisées associées aux médicaments psychotropes interdit la conduite automobile. Selon votre état de santé et sur indication médical, un bon de transport peut vous être remis.

Planning des activités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-10h	ACCUEIL				
10h-11h	Groupe de parole S.T	Groupe de parole S.T			
11h-13h	Swiss Ball	Groupe de parole	Musique	Psychodrame de groupe	Sport
	Soin corporel indiv	Epistémé		Psychodrame Individuel	Soin corporel indiv
	Brainball			Swissball	Epistémé
	Epistémé			Epistémé	Groupe de parole appart com
					Permanence citoyenne
13h-14h	REPAS				
14h-17h	Poterie	Sortie	Sport	Sophro	Yoga
	Yoga	Sophro	Relax	Création équestre	Groupe de parole
	Diet/ Relax			Journal	

Ateliers développés selon 4 axes :
 axe psychothérapeutique / axe psycho-corporel / axe psycho-pédagogique / axe socio-culturel

Vos droits



VOS INFORMATIONS

→ INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre médecin sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental). L'information concernant votre état de santé porte sur :

- les différentes investigations proposées,
- les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles
- les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

Vous prenez, avec le médecin, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

→ VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition **avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours.**

Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la clinique nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Oc Santé. Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*).

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site www.cl-smv.fr, « rubrique RGPD - données personnelles ».

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identifiant national de santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

→ DOSSIER MÉDICAL INFORMATISÉ

La clinique dispose pour tout malade hospitalisé d'un dossier médical informatisé, élément essentiel de l'amélioration de la qualité des soins, qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) N° 769218 v0 enregistrée le 25/09/2001. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction de la clinique.

→ RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ



Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des entrées dès votre arrivée. Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée. L'ensemble du personnel de l'établissement (le personnel de soins mais aussi les secrétaires, le responsable technique, le cuisinier...) est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public, et le personnel ne pourra donner de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé par téléphone. Dans tous les cas, les renseignements ne seront donnés que par un médecin habilité.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique.)

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, remettez-les au médecin qui va vous prendre en charge au sein de l'établissement. Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)

“
Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.
”

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment. Il vous sera également demandé le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Cette personne peut être ou non la même personne que la personne de confiance. Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

CULTE

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de la responsable d'étage et pendant son absence à l'infirmier(e) ou à l'accueil.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence tous les mercredis de 7h45 à 16h45, sur rendez-vous à prendre à l'accueil.

VOTRE SATISFACTION

→ ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION



La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « **Questionnaire d'appréciation du séjour** » afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions. Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le déposer à la réception lors de votre départ. Vos réponses sont transmises à la direction et font l'objet d'un traitement statistique en continu.

→ VOS PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique.)



Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre événement indésirable en lien avec votre prise en charge.

L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (une fiche informative est à votre disposition à l'accueil). L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence régionale de santé.

La composition de la CDU est la suivante :

- Représentant légal de l'établissement : **Max PONSEILLÉ**
et par délégation **Marie-Charlotte LONJON**
- Médiateur médical : **Dr Virgile MAGNIN-FEYSOT**
- Médiateur non médical : **S. MOKHTARI**
- Représentants des usagers de l'UNAFAM : **J.O. JOB** et **A. DE SAXCE**

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le texte intégral de cette charte est disponible à votre demande auprès du Médecin-Référent ou de l'accueil durant les horaires d'ouverture. Il est également tenu à votre disposition en plusieurs langues.

Charte de la personne en situation de handicap

- 1** Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants
- 2** Veiller au maintien de l'autonomie
- 3** Améliorer l'accessibilité à la clinique
- 4** Anticiper et coordonner la sortie
- 5** Anticiper les besoins
- 6** Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation
- 7** Adapter la prise en charge de la douleur



**18 ÉTABLISSEMENTS
REGROUPANT
PLUS DE
70 SPÉCIALITÉS**

MÉDECINE-CHIRURGIE

Clinique du Millénaire (Montpellier - 34)
Clinique Mont-Louis (Paris 11^e)
Clinique Paris-Bercy (Charenton-Le-Pont - 94)

MÉDECINE-CHIRURGIE-OBSTÉTRIQUE

Polyclinique Saint-Roch (Montpellier - 34)
Clinique Clémentville (Montpellier - 34)

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Clinique Bourgès (Castelnaud-le-Lez - 34)
Rééducation neurologique
Clinique Plein Soleil (Montpellier - 34)
Soins de suite polyvalents
Clinique Fontfroide (Montpellier - 34)
Rééducation de l'appareil locomoteur, réadaptation
cardiaque, EVC-EPR
Clinique Les Oliviers (Gallargues-le-Montueux - 30)
Soins de suite polyvalents, Réadaptation nutritionnelle,
Soins de suite pour la personne âgée polypathologique

PSYCHIATRIE

Clinique Stella (Vérargues - Entre-Vignes - 34) - Psychiatrie
Clinique La Pergola (Béziers - 34) - Psychiatrie
Clinique Saint-Martin de Vignogoul (Pignan - 34)
Psychiatrie
Clinique Saint-Antoine (Montarnaud - 34)
Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans,
Psychiatrie de la personne âgée

HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

Les Glycines (Montpellier - 34) - EHPAD
Les Lavandes (Florensac - 34) - EHPAD
Les Terrasses des Glycines (Montpellier - 34)
Résidence senior
Retraite Renaissance (Montady - 34) - EHPAD

HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé (Montpellier - 34)



Oc Santé

www.oc-sante.fr



CLINIQUE SAINT-MARTIN DE VIGNOGUL
Centre de jour Gérard Blès

34570 Pignan

TEL 04 67 07 86 86 / FAX 04 67 07 86 99
secretariat.medical@cl-smv.fr